

Invitation adressée aux détenteurs d'actions au porteur de participer à l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme de participations Appareillage Gardy dont le siège est à Neuchâtel qui se déroulera le

28 octobre 2016 à 9h00

à l'Etude de Me Pascal Hofer, avenue du Collège 6 à 2017 Boudry, dont l'ordre du jour sera le suivant :

Ordre du jour

1. Opting out
Proposition du Conseil d'administration : approbation
2. Modification de l'article 19 des statuts
Proposition du Conseil d'administration :

Nouvel article 19

« Si une révision ordinaire ou restreinte des comptes annuels ou de groupe doit être effectuée, l'assemblée générale des actionnaires nomme un organe de révision.
Moyennant le consentement de l'ensemble des actionnaires, la société peut renoncer au contrôle restreint lorsque son effectif ne dépasse pas 10 (dix) emplois à plein temps en moyenne annuelle.
L'organe de révision doit être inscrit au Registre du Commerce. »

3. Adoption des comptes au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015
Proposition du Conseil d'administration : approbation

Neuchâtel, le 5 octobre 2016

Pour le Conseil d'administration

Guy Seidler, président